

ARRETE DU MAIRE n°46/2025

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION **Fermeture des routes communales** **Rue des Vignes et Rue des Glycines**

Nous, Eric FAURE, Maire de BERZÉ-LA-VILLE,
Vu le Code de la Route et notamment l'article T.225,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.26-15 du Code Pénal,
Vu l'arrêté interministériel du 8 octobre 1963 portant réglementation sur la circulation,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la demande datant du 28 octobre 2025, de l'entreprise EUROVIA, concernant les travaux de réfection complète de la voirie communale de la Rue des Vignes et de la Rue des Glycines ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fermer lesdites rues à la circulation,

ARRETONS

Article 1 : A compter du lundi 3 novembre 2025, la Rue des Vignes et la Rue des Glycines seront fermées à la circulation en raison des travaux de réfection de la voirie communale et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : La circulation ainsi que le stationnement des véhicules légers et des poids lourds seront interdits au droit du chantier.

Article 3 : Les panneaux de signalisation et de déviation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA BFC – TSA 70011 – 69134 DARDILLY qui veillera à l'application et au respect des conditions de sécurité.

Article 4 : - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de MACON,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de PIERRECLOS,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BERZÉ-LA-VILLE,
Le 28 octobre 2025.

Le Maire, Eric FAURE.

Par le Maire empêché,
Le 2nd Adjoint, Gilles GALLAND

